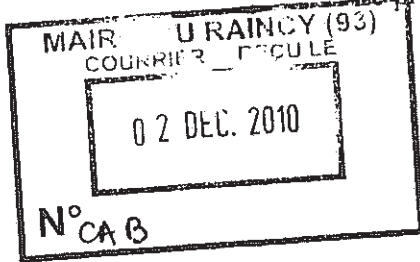


n° 1516

Le préfet de la Seine-Saint-Denis



Bobigny, le 2 NOV 2010

Monsieur le Ministre,


Par courrier du 2 novembre 2010, reçu en préfecture le 5 novembre dernier, vous m'informez de votre souhait de conclure un avenant avec la société SOGERES, le contrat de délégation de service public pour la restauration collective arrivant à échéance le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Compte tenu des éléments apportés par votre lettre et de la nécessité d'assurer la continuité du service public pendant la procédure de passation d'une nouvelle délégation de service public, je vous informe, qu'à titre exceptionnel, je n'engagerai pas de suites contentieuses à l'encontre de cet avenant.

Toutefois, je vous invite pour l'avenir, à veiller au respect des règles de la commande publique afin d'assurer la sécurité juridique des contrats que vous êtes amené à conclure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

*Très à vous,*

  
Christian LAMBERT

Monsieur Eric RAOULT  
Ancien Ministre  
Député de la Seine-Saint-Denis  
Maire du Raincy  
Hôtel de ville  
121, Avenue de la Résistance  
93340 LE RAINCY